

En Bref

SYNDICAT GÉNÉRAL DES PROFESSEURS ET PROFESSEURES DE L'UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL

Vol. 10, n° 1, avril 2005

Conférence-midi

Quelques conseils sur la constitution du dossier de promotion

Ne pas se laisser décourager par les jugements pessimistes dont on peut avoir écho, mais préparer solidement son dossier de promotion afin qu'il tienne la route. Voilà en résumé le double conseil formulé par Joseph Zayed devant les participants à la rencontre tenue le 31 mars dernier à l'initiative du SGPUM.

LA CARRIÈRE PROFESSORALE est jalonnée d'étapes qui peuvent être une grande source de stress, surtout lorsque les attentes du milieu sont imprécises ou mal comprises. Le SGPUM reçoit régulièrement des questions et commentaires de ses membres qui, au moment du renouvellement, de l'agrégation, de l'octroi de la permanence ou de la titularisation, se demandent s'ils ont bien saisi les exigences auxquelles ils doivent répondre. Pour cette raison, le syndicat organise chaque année une séance d'information destinée principalement aux professeurs et professeures ainsi qu'aux chercheurs et chercheuses en début de carrière, mais dont peuvent aussi tirer profit les collègues qui visent la titularisation – ou qui hésitent à demander une promotion à ce rang.



Professeur titulaire à la Faculté de médecine, Joseph Zayed siège depuis deux ans au Comité d'évaluation*, ce recours créé en 1989 à la suite d'une demande syndicale et qui représente un droit d'appel pour les personnes dont le dossier a fait l'objet d'une décision défavorable. À l'invitation du SGPUM,

M. Zayed a généreusement accepté de partager sa longue expérience à l'Université de Montréal et de répondre aux questions des nombreux collègues qui ont profité de l'heure du lunch pour s'informer. Voici un bref compte-rendu de sa présentation et des échanges qui ont suivi.

Sévère, le jugement des collègues

Entre collègues d'un même département, remarque Joseph Zayed, on se juge parfois avec une grande sévérité – et il ne faut pas, ajoute-t-il, perdre confiance pour autant. La majorité des demandes de révision adressées au Comité d'évaluation concerneraient d'ailleurs des personnes qui ont été « torpillées » à la première instance. La possibilité d'aller en appel est un recours précieux, mais on s'évitera bien des soucis si on s'efforce d'esquiver au départ certains pièges courants dans la préparation de son dossier.

Les quatre fonctions professorales : trouver le bon dosage

Il est beaucoup plus aisé de présenter un dossier solide lorsqu'on s'est acquitté des quatre volets qui composent la charge professorale à l'Université de Montréal : l'enseignement, la recherche, la contribution au fonctionnement de l'institution et la contribution au rayonnement universitaire. Cela étant entendu, il est clair que toutes les activités n'ont pas la même valeur aux yeux des évaluateurs. En réponse aux questions des participants, le conférencier fournit des repères généraux :

- Surtout à l'étape de l'agrégation, les deux volets les plus importants demeurent l'enseignement et la recherche, et il faut donc accepter avec mesure les autres responsabilités qu'on peut vouloir nous confier.
- Les motifs les plus souvent invoqués pour justifier un refus de promotion sont liés à des insuffisances en recherche et sur le plan des publications.
- Les évaluateurs tiennent compte, s'il y a lieu, de la lourdeur de la charge d'enseignement et d'encadrement qu'une personne a dû assumer, mais la surcharge ne peut pas justifier une absence de productivité en recherche.

* Le Comité d'évaluation est composé de cinq membres réguliers et de six membres substitués nommés conjointement par le SGPUM et la direction de l'Université parmi les professeurs et professeures de l'UdeM.

- Il n'est pas obligatoire de joindre au dossier les évaluations faites par les étudiants, mais il est d'usage de le faire, et cela apporte un éclairage utile aux évaluateurs.
- Comme les barèmes peuvent varier d'une discipline à une autre, il est important d'aller chercher l'information concernant les attentes de son département.

L'importance de l'évaluation par les pairs

Il est primordial d'avoir obtenu une reconnaissance scientifique pour aspirer à une promotion. En début de carrière surtout, il est donc important de compter parmi ses activités de recherche des projets qui ont été soumis à un comité de pairs. En ce sens, on peut être justifié de faire valoir dans son dossier une demande de subvention ayant reçu une évaluation favorable, même si l'organisme subventionnaire, comme cela arrive de plus en plus souvent, a manqué de fonds pour financer le projet. Ce critère vaut aussi pour les publications : bien que les articles parus dans des revues professionnelles, par exemple, puissent représenter des ajouts pertinents au dossier, les publications dans les revues scientifiques avec comité de lecture sont incontournables.

Oublis, désordre, surenchère... Attention à la présentation !

Le conférencier se dit étonné du laxisme qu'il a pu observer, comme membre du Comité d'évaluation, dans la présentation des dossiers de promotion. Les candidats et candidates devraient accorder une attention toute particulière aux aspects suivants :

1. **S'assurer que son dossier est complet.** Toutes les pièces exigées doivent s'y trouver. Il arrive que des personnes oublient de mentionner, par exemple, des articles acceptés pour publication, ou encore des bourses et distinctions. Un curriculum vitae attentivement mis à jour peut faire la différence entre une acceptation ou un refus de promotion. Rappelons que le dossier accompagnant une demande d'agrégation doit couvrir toute la période depuis l'engagement comme professeur adjoint.
2. **Présenter un dossier ordonné,** selon le plan indiqué dans les documents officiels.
3. **Prendre garde à l'inflation,** en évitant la répétition d'un élément dans plus d'une catégorie d'activités.

Fournir un bon éclairage

La lettre de présentation est un élément crucial du dossier, et il faut la rédiger avec le plus grand soin. Elle constitue l'occasion d'apporter les explications susceptibles d'éclairer les évaluateurs aux diverses instances. Il s'agit de mettre les faits en perspective, en évitant cependant d'attirer l'attention sur ses faiblesses. Aussi faut-il choisir judicieusement ses mots et son approche. À cet égard, il peut être très profitable de solliciter l'avis de collègues de confiance. On a moins de contrôle sur les lettres de recommandation ou d'appréciation venant d'autrui, et une « phrase assassine » peut semer le doute. Quand on a la possibilité de suggérer une liste de noms, il faut donc choisir des personnes dont on est sûr des sentiments.

Savoir tirer avantage de son droit d'appel

Le Comité d'évaluation étudie *de novo* les dossiers qui lui sont soumis. Stratégiquement, il est judicieux de bâtir une argumentation à partir des objections qui ont été formulées aux étapes antérieures, en tentant de justifier et de situer dans leur contexte les éléments qui ont été interprétés comme des faiblesses. La procédure prévoit une présentation orale par le candidat, qui peut choisir d'être accompagné d'un tiers – un collègue ou, plus souvent, le directeur de son département ou un doyen. Selon Joseph Zayed, on gagne généralement à se prévaloir de cette possibilité, d'autant plus si le candidat et son accompagnateur se sont bien préparés afin que leurs interventions soient complémentaires. Notons enfin que les membres du SGPUM peuvent bénéficier du soutien d'un conseiller syndical au cours du processus d'appel.

Convention collective

www.sgpum.umontreal.ca/documents/Convention04-06.pdf

Fonctions du professeur (TP 1)

Fonctions du professeur et charge de travail (TP 2.04)

Engagement, renouvellement et octroi de permanence (CP 2)

Dossier et évaluation (CP 4)

Promotion et permanence (CP 5)

Recours (CP 6)

Annexe V – Guide pour l'évaluation de l'activité de recherche

Annexe VI – Guide pour l'évaluation de l'activité d'enseignement

Annexe VII – Guide pour l'évaluation de l'activité de rayonnement

« Le dossier de promotion et son évaluation »

En Bref, Vol. 9, no 4, avril 2004

<http://www.sgpum.umontreal.ca/documents/EBavril2004.pdf>

SGPUM

Syndicat général des professeurs et des professeures
de l'Université de Montréal

C.P. 6128, succursale Centre-ville, Montréal (Québec) H3C 3J7

Tél. : (514) 343-6636

Courriel : sgpum@umontreal.ca / Site Web : www.sgpum.umontreal.ca

Nos locaux sont situés au 3060, boul. Édouard-Montpetit (3^e étage).

Rédaction : Intersigne (Suzanne Grenier).